

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal	Séance tenue le 15 janvier 2003
	Numéro de la résolution CE03 0026

Numéro de dossier : 1020689003	
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry. (Projet de Tennis Canada)

Résultat Adopté Dissidence	Commentaires
---	---------------------

Il est

RÉSOLU :

- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » du parc Jarry, d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1020689003
12.004